

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

- mise à jour du 05/04/2023 -

Réunion du Conseil Municipal du 04/04/2023



Note mise en ligne sur le site internet de la commune à l'issue de la réunion du conseil municipal.

<https://www.puissalicon.fr>



Préambule

Compte Administratif

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur (Maire) qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées, mais non payées (Restes à Réaliser : RAR).

Il constitue l'arrêt des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire.

Le résultat excédentaire ou déficitaire est reporté au budget primitif.

La sincérité des réalisations s'apprécie par comparaison avec les résultats du compte de gestion établi par la Trésorerie, qui doivent être rigoureusement identiques. Une vérification est faite chapitre par chapitre et article par article ainsi que sur les résultats de clôture de l'exercice.

Le Compte administratif est présenté par le Maire au Conseil Municipal ; par contre dans la séance où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président (en principe c'est le doyen d'âge ou l'Adjoint au Maire chargé des finances).

Lors du vote du compte administratif, le Maire doit se retirer et ne pas prendre part au vote.

Compte de Gestion

Le compte de gestion est établi par la Trésorerie qui est chargée d'encaisser les recettes et de régler les dépenses ordonnancées par le Maire. Il retrace les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice budgétaire. Il est obligatoirement transmis à la collectivité avant l'adoption du compte administratif, avec lequel il doit concorder.

Principe de séparation de l'ordonnateur (Maire) et du comptable (Trésorier)

L'ordonnateur demande (prescrit) l'exécution des recettes et des dépenses. Le comptable, seul chargé du maniement des fonds publics, en assure le recouvrement ou le paiement, après avoir exercé les contrôles visant à constater la régularité de ces recettes ou de ces dépenses, sans examiner leur opportunité.

La section de Fonctionnement

comporte des dépenses et des recettes régulières récurrentes et annuelles n'ayant aucun impact sur le patrimoine. (charges de personnel, fournitures, carburants, électricité, intérêts des emprunts, indemnités des élus, subventions aux associations, dotations, produit des impôts locaux...)

La section d'Investissement

comprend des dépenses et des recettes qui vont avoir un impact sur le patrimoine de la collectivité. (achat véhicule, bureau, matériel, constructions de bâtiments, de routes, les réseaux, le remboursement du capital des emprunts...)

Affectation du résultat

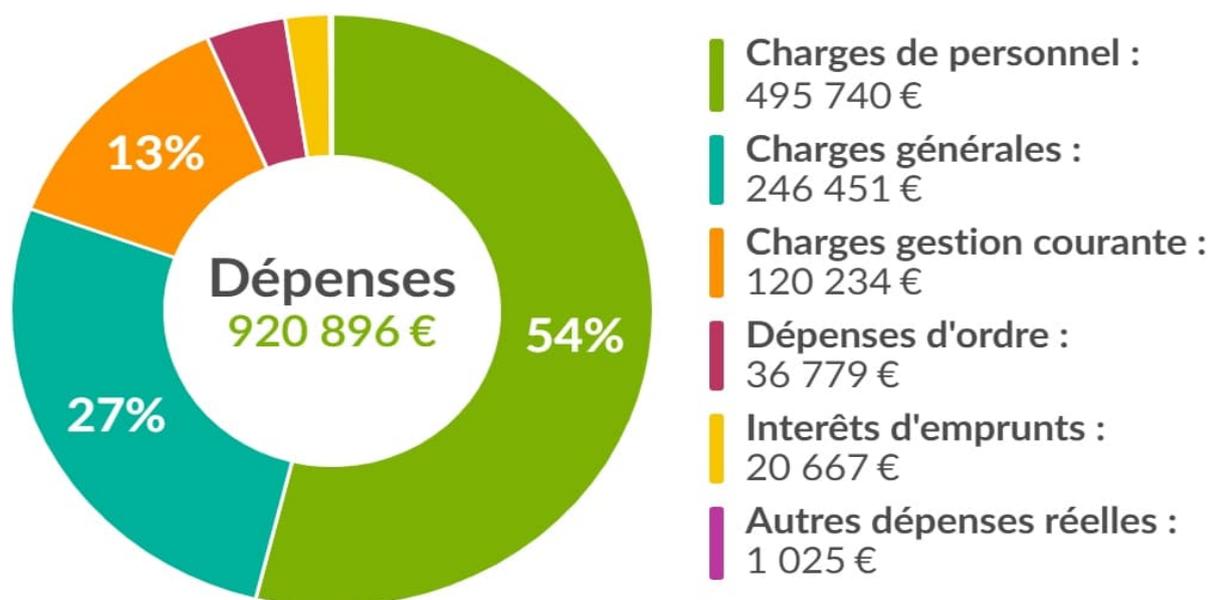
*A l'issue du vote du compte administratif et du compte de gestion, l'excédent de fonctionnement constaté doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat. L'affectation de résultat n'est possible que s'il y a un excédent de fonctionnement. Il est obligatoire de couvrir **en priorité** le déficit d'investissement, si déficit il y a, en affectant obligatoirement à l'article 1068 (réserves réglementées) le montant qui compense le déficit. Le reliquat peut ensuite être affecté, soit en recettes de fonctionnement (au 002), soit en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions. A noter que l'affectation via le 1068 (fonds transférés à la section d'investissement) est **définitive**. Celle-ci doit être décidée pour couvrir un besoin réel de financement de la section d'investissement et non pour équilibrer le budget.*

La comptabilité M14, permet de couvrir le déficit, l'année après les réalisations, elle préconise de reporter la totalité de cet excédent en section de fonctionnement.

A ce moment-là, cela permet d'alimenter les chapitres budgétaires 023 (virement à la section d'investissement) et 021 (virement de la section de fonctionnement) qui équilibrent la section d'investissement. Dans ce cas précis, les comptes 023 et 021 ne donnent lieu qu'à des prévisions sans exécution ; alors que pour l'article 1068, la recette est réalisée par l'émission d'un titre de recettes dans l'année.



Commune de Puissalicon
DEPENSES de FONCTIONNEMENT



Depenses (F)					
CHAPITRES	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
011 - Charges à caractère général	283 083,08 €	278 027,51 €	240 881,88 €	256 306,99 €	246 451,38 €
012 - Charges de personnel	440 302,95 €	450 749,28 €	446 415,77 €	460 288,26 €	495 740,88 €
014 - Atténuations de produits	21 949,05 €	226,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	119 918,67 €	116 275,65 €	112 135,98 €	121 303,12 €	120 234,60 €
66 - Charges financières	22 864,12 €	21 176,42 €	19 928,11 €	20 934,42 €	20 667,01 €
67 - Charges exceptionnelles	127 974,70 €	0,00 €	146,05 €	2 058,22 €	639,55 €
68 - Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	594,00 €	384,00 €
042 - Amortissements (op d'ordre)	51 506,14 €	44 513,46 €	36 789,14 €	33 360,96 €	36 779,50 €
TOTAL Depenses (F)	1 067 598,71 €	910 968,82 €	856 296,93 €	894 845,97 €	920 896,92 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre est en baisse avec notamment une importante baisse (-30%) du poste énergie-électricité due à l'extinction nocturne de l'éclairage public et aux mesures mises en place dans tous les bâtiments pour réaliser des économies d'énergie

Chapitre 012 - Charges de personnel

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel, on constate une augmentation sur l'exercice qui s'explique par l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique, la nomination d'un agent au service administratif, la rémunération d'un personnel extérieur (=contrôle des conformités), le versement de l'indemnité inflation et le recours à de nombreuses heures de remplacement à l'école.

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Aucune dépense dans ce chapitre pour l'exercice.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus, les subventions aux associations, la contribution au SDIS, la subvention au CCAS, les créances admises en non-valeur et autres contributions.

Chapitre 66 – Charges financières

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Ce chapitre comprend les charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur exercices antérieurs.

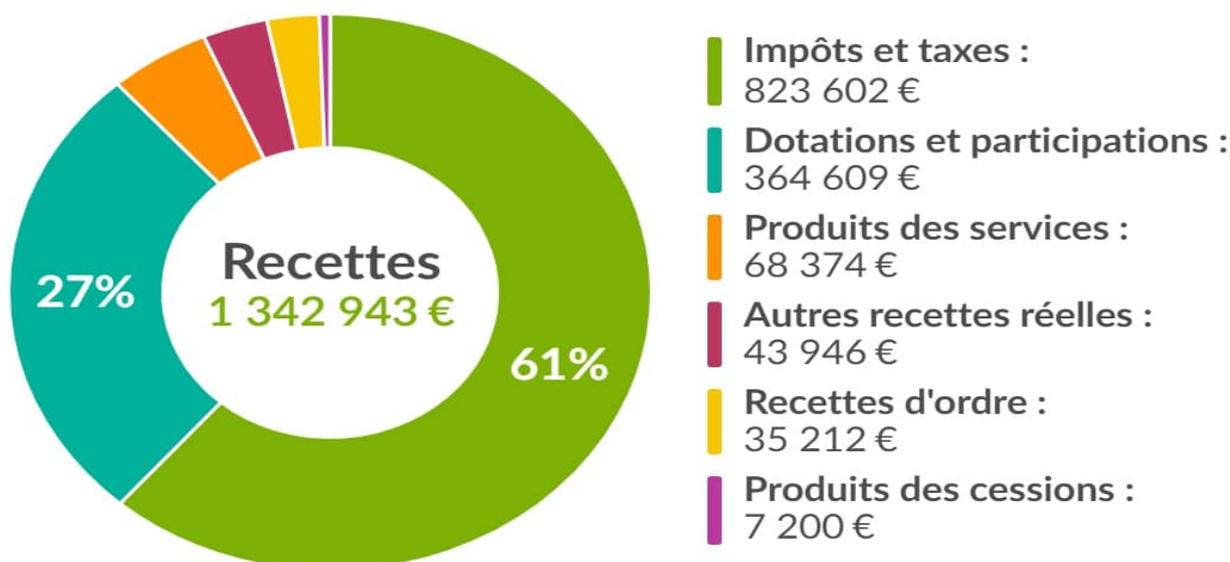
Chapitre 68 – Dotations aux provisions

La dotation aux provisions est une opération comptable qui consiste à constater : la dépréciation d'un actif ; une charge à payer ultérieurement.

Chapitre 042 – Amortissements (opérations d'ordre)



Commune de Puissalicon
RECETTES de FONCTIONNEMENT



Recettes (F)					
CHAPITRES	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
013 - Atténuations de charges	25 334,20 €	26 106,59 €	27 749,70 €	10 487,57 €	12 463,23 €
042 - Travaux en régie (op d'ordre)	16 512,15 €	20 023,84 €	17 565,77 €	28 062,76 €	35 212,58 €
70 - Ventes produits, prestations services	43 059,40 €	48 096,98 €	38 627,45 €	53 749,74 €	68 374,57 €
73 - Impôts et taxes	654 504,28 €	723 748,57 €	723 468,30 €	776 724,05 €	823 602,30 €
74 - Dotations et participations	331 376,85 €	346 725,58 €	362 837,07 €	336 107,64 €	364 609,64 €
75 - Autres produits de gestion courante	15 376,76 €	21 924,49 €	20 273,07 €	27 287,86 €	26 814,87 €
76 - Produits financiers	24,29 €	23,46 €	18,98 €	21,21 €	25,95 €
77 - Produits exceptionnels	59 692,51 €	1 275,00 €	434,14 €	5 444,56 €	11 840,06 €
78 - Reprises sur provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Recettes (F)	1 145 880,44 €	1 187 924,51 €	1 190 974,48 €	1 237 885,39 €	1 342 943,20 €

Chapitre 013 - Atténuations de charges

Ce chapitre concerne les remboursements de rémunérations de personnel suite aux arrêts maladie.

Chapitre 042 – Travaux en régie (opérations d'ordre)

Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production. Les travaux en régie doivent être de véritables immobilisations créées et non de simples travaux d'entretien.

Chapitre 70 – Ventes produits, prestations services

Les ressources de ce chapitre en hausse sont constituées par les paiements de cantine (+25%), les RODP, la vente de concessions au cimetière et les frais de personnel facturés au budget annexe aire de lavage.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce chapitre représente 61 % des recettes de fonctionnement, il est en hausse. La plus importante est celle de la fiscalité locale, les autres recettes principales de ce chapitre sont la taxe sur l'électricité et le FPIC.

Chapitre 74 – Dotations et participations

Il concerne les dotations de l'Etat, le FCTVA, la taxe additionnelle aux droits de mutation (+30%).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Ce chapitre concerne l'encaissement des différents loyers et les locations de la salle du peuple.

Chapitre 76 – Produits financiers

Il concerne des dividendes sur des parts du Pech Bleu et du Crédit Agricole.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Il concerne les remboursements de sinistres et de procédures par les assurances, les réductions de mandats sur exercice antérieur, ainsi que la cession du véhicule Daihatsu (200€) et la reprise du véhicule Ford Transit (7 000€).



Commune de Puissalicon
RESULTAT de FONCTIONNEMENT

Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2022

Recettes Totales (F°) = chap (013-70-73-74-75-76-77-78-042)	1 342 943,20 €
Dépenses Totales (F°) = chap (011-012-014-65-66-67-68-042)	920 896,92 €

Résultat (F°) = Recettes Totales (F°) – Dépenses Totales (F°)	+ 422 046,28 €
---	-----------------------

<i>Résultat (F°) hors charges et produits exceptionnels</i> = Rec Totales (F°) – Dép Totales (F°) (hors 67-77)	+ 410 845,77 €
---	-----------------------

Le résultat de Fonctionnement de l'exercice 2022 s'établit à **+ 422 046,28 €**, ce qui constitue un excellent résultat.

Le **résultat de l'exercice 2022 est en augmentation de + 79 000 €** grâce à des dépenses de fonctionnement maîtrisées et une hausse des recettes de fonctionnement.

Evolution du Résultat de Fonctionnement de 2018 à 2022

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Résultat (Fonctionnement)	78 281,73 €	276 955,69 €	334 677,55 €	343 039,42 €	422 046,28 €
<i>Résultat (Fonctionnement) hors charges et produits exceptionnels</i>	146 563,92 €	275 680,69 €	334 389,46 €	339 653,08 €	410 845,77 €



Commune de Puissalicon
CAPACITE d'AUTOFINANCEMENT
(CAF) ou EPARGNE

Définitions et explications

L'épargne (ou CAF) Brute

résulte de la différence entre les **Recettes Réelles de F°** (chap 013,70,73,74,75,76,77,78) et les **Dépenses Réelles de F°** (chap 011,012,014,65,66,67,68). Ne sont pas comptés les opérations d'ordre (chap 042). L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. L'excédent, appelé aussi autofinancement brut, finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette (chap 16).

La CAF brute doit être > au remboursement annuel du capital des emprunts (chap 16), si le montant de la CAF brute est supérieur au remboursement du capital de la dette, c'est un signe de bonne santé financière de la commune.

$$\text{CAF (brute)} = \text{Recettes Réelles (F°)} - \text{Dépenses Réelles (F°)}$$

Le taux d'épargne Brute

équivalent à la valorisation en pourcentage de l'épargne brute.

Il est défini par **l'Epargne brute / les Recettes Réelles de F°** et exprime la part de l'épargne brute de la commune par rapport à ses recettes réelles de F°.

Ce taux indique la part des recettes de F° qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de F° qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de F°. **Il est généralement admis qu'un taux de 8% à 15% est satisfaisant.**

$$\text{Taux d'épargne Brute} = \text{CAF (brute)} / \text{Recettes Réelles (F°)}$$

L'épargne (ou CAF) de Gestion

est constituée de la différence entre les **Recettes Courantes de F°** (chap 013,70,73,74,75) et les **Dépenses de Gestion** (chap 011,012,014,65). Ne sont pas comptés les opérations d'ordre (chap 042), les charges (chap 66) et produits (chap 76) financiers, les charges (chap 67) et produits (chap 77) exceptionnels, ainsi que les dotations aux provisions (chap 68) et les reprises sur provisions (chap 78).

$$\text{CAF de (gestion)} = \text{Recettes Courantes (F°)} - \text{Dépenses de Gestion (F°)}$$

Le taux d'épargne de Gestion

équivalent à la valorisation en pourcentage de l'épargne de gestion.

Il est défini par **l'Epargne de gestion / les recettes Courantes de F°** et exprime la part de l'épargne de gestion de la commune par rapport à ses recettes courantes de F°.

$$\text{Taux d'épargne de Gestion} = \text{CAF de (gestion)} / \text{Recettes Courantes (F°)}$$

L'épargne (ou CAF) Nette

est calculée à partir de **l'épargne brute** ôtée du **remboursement du capital de la dette** (chap 16). L'épargne nette appelée également autofinancement net ou **épargne disponible reflète les ressources nettes de la Section de F° pour financer les équipements en Section d'Investissement**, elle permet de mesurer l'équilibre annuel.

$$\text{CAF (nette)} = \text{CAF (brute)} - \text{remboursement annuel emprunts (ch 16)}$$



Commune de Puissalicon
CAPACITE d'AUTOFINANCEMENT
(CAF) ou EPARGNE

Analyse financière de l'exercice 2022

Recettes Réelles (F°) = chapitres (013,70,73,74,75,76,77,78)	1 307 730,62 €	<i>(042) non comptabilisé</i>
Dépenses Réelles (F°) = chapitres (011,012,014,65,66,67,68)	884 117,42 €	<i>(042) non comptabilisé</i>
Recettes Courantes (F°) = chapitres (013,70,73,74,75)	1 295 864,61 €	<i>(042)(76)(77)(78) non comptabilisé</i>
Dépenses de Gestion (F°) = chapitres (011,012,014,65)	862 426,86 €	<i>(042)(66)(67)(68) non comptabilisé</i>
Remboursement Capital emprunts = chapitre (16)	103 847,67 €	
CAF (brute) = Recettes Réelles (F°) - Dépenses Réelles (F°)	423 613,20 €	<i>la CAF brute doit être > au remboursement du capital des emprunts</i>
Taux d'épargne Brute = CAF (brute) / Recettes Réelles (F°)	32,39 %	<i>il est généralement admis qu'un taux de 8% à 15% est satisfaisant</i>
CAF de (gestion) = Recettes Courantes (F°) - Dépenses de Gestion (F°)	433 437,75 €	
Taux d'épargne de Gestion = CAF de (gestion) / Recettes Courantes (F°)	33,45 %	
CAF (nette) = CAF (brute) - remboursement annuel emprunts	319 765,53 €	<i>la CAF nette reflète les ressources nettes de la Section de F° pour financer les équipements en Section d'Inv.</i>

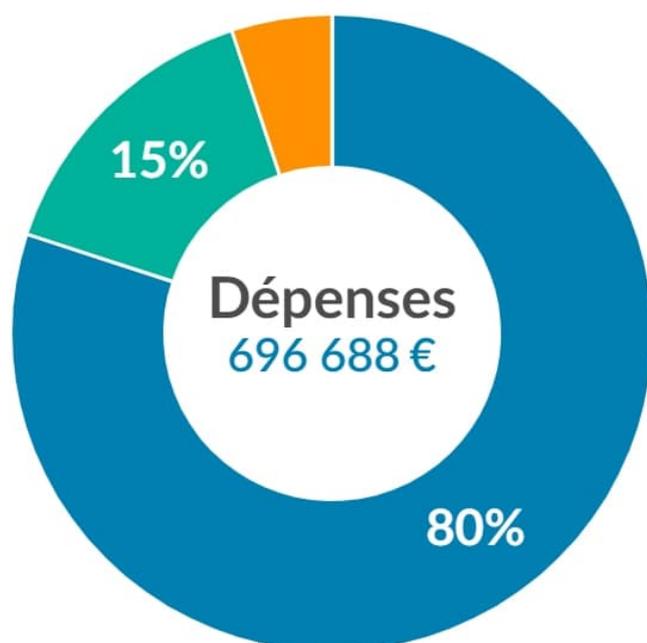
Evolution de l'épargne et des taux de la Commune de 2018 à 2022

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
CAF Brute	113 275,72 €	301 445,31 €	353 900,92 €	348 337,62 €	423 613,20 €
Taux d'épargne Brute	10,03 %	25,81 %	30,16 %	28,79 %	32,39 %
CAF de Gestion	204 397,74 €	321 323,27 €	373 521,96 €	366 458,49 €	433 437,75 €
Taux d'épargne de Gestion	19,11 %	27,54 %	31,84 %	30,43 %	33,45 %
CAF Nette	58 921,11 €	245 402,98 €	300 410,91 €	261 369,36 €	319 765,53 €

Tous ces indicateurs nous démontrent une **très bonne santé financière** de la Commune.



Commune de Puissalicon
DEPENSES d'INVESTISSEMENT



- Dépenses d'équipement :
557 628 €
- Remboursement du capital :
103 847 €
- Dépenses d'ordre :
35 212 €

Code Opération	Libellé Opération	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022	RAR au 31.12.2022
990	LOGICIEL MOBILIER MATERIEL DIVERS	13 518,83 €	28 294,84 €	41 627,79 €	27 873,77 €	58 621,48 €	3 500,00 €
991	VOIRIE AMENAGEMENTS DIVERS	1 459,05 €	20 137,36 €	21 884,93 €	12 370,90 €	18 835,33 €	7 000,00 €
992	TRAVAUX AD'AP - ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX				17 221,07 €	123 551,74 €	97 000,00 €
999	AMENAGEMENT RD33E4 ROUTE DE LIEURAN	13 201,20 €	50 704,00 €		33 988,80 €		
1000	CREATION CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE	924,00 €	32 093,94 €	254 449,69 €	790 706,39 €	29 766,22 €	
1008	PROGRAMME HERAULT ENERGIES - AVENUE DE LA GARE			33 354,28 €	24 882,75 €		
1010	PROGRAMME HERAULT ENERGIES - TELEGESTION DES BATIMENTS		5 250,00 €		3 000,56 €		
1011	RESIDENCE SENIORS HERAULT HABITAT						40 000,00 €
1014	ACQUISITION TERRAINS - BATIMENTS				8 348,48 €	10 535,75 €	
1015	AGRANDISSEMENT CHEMIN DE LA CONDAMINE			4 294,77 €	6 582,68 €	1 041,00 €	
1017	PROGRAMME HERAULT ENERGIES - ECLAIRAGE PUBLIC 2020				9 274,50 €		
1018	TRAVAUX VOIRIE ET ESPACES AMENAGES 2020				45 507,60 €		
1019	TRAVAUX REPARATIONS VOIRIE - INTEMPERIES OCTOBRE 2019				188 292,58 €		
1020	PROGRAMME HERAULT ENERGIES - ECLAIRAGE PUBLIC 2021				39 254,01 €	23 677,32 €	
1021	RENOVATION ENERGETIQUE - SALLE DU PEUPLE						
1022	TRAVAUX VOIRIE ET ESPACES AMENAGES 2021					38 277,48 €	
1023	VIDEOPROTECTION						
1024	RENOVATION ENERGETIQUE - ECOLE					19 254,08 €	30 000,00 €
1025	PROGRAMME HERAULT ENERGIES - AVENUE DE BEZIERS						20 000,00 €
1026	TRAVAUX VOIRIE ET ESPACES AMENAGES 2022						50 000,00 €
1027	RENOVATION BATIMENT BASTIDE D'IZARD						
OPNI	OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES	5 959,38 €	4 555,23 €	3 557,00 €	3 557,00 €	234 067,75 €	
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	147 792,06 €	384 473,24 €	71 055,78 €	148 895,58 €	139 060,25 €	
						696 688,40 €	247 500,00 €



990 – Logiciel Mobilier Matériel Divers

Les dépenses principales concernent l'acquisition d'un véhicule neuf Ford (35 600 €), le remplacement du matériel de téléphonie de la mairie, le remplacement de 3 postes informatiques (mairie et ST) et l'installation du Wi-Fi à l'école (8 300 €), du mobilier à l'école (2 800 €), des grilles d'exposition à la médiathèque (500 €) et du matériel technique (1 400 €).

991 – Voirie Aménagements Divers

Les dépenses principales concernent les travaux de rénovation du mur du cimetière (8 000 €), du mobilier urbain (1 300 €), la réparation du lampadaire accidenté route de Lieuran (2 200 €) et la potence du forage du château d'eau (7 000 €).

992 – Travaux Ad'AP - Accessibilité bâtiments communaux

Les dépenses concernent les travaux relatifs au marché public. RAR : 97 000 €

999 – Aménagement RD33E4 route de Lieuran

Aucune dépense sur l'exercice

1000 – Création cantine scolaire et garderie

Les dépenses concernent les dernières factures relatives au marché public.

1011 – Résidence seniors Hérault Habitat

Aucune dépense sur l'exercice. RAR : 40 000 € (participation communale au projet)

1014 – Acquisition terrains bâtiments

Les dépenses réalisées concernent l'acquisition des terrains Laboucarié (1,50€/m²) à côté du moulin (10 500 €) sur lesquels les services techniques ont planté 70 arbres du Département.

1015 – Agrandissement chemin de la condamine

Dépense liée à l'acquisition d'une bande de terrain Muratel (1,50€/m²).

1020 – Programme Hérault énergies : éclairage public 2021

Les dépenses concernent le solde de la part communale de ces travaux (route de Lieuran RD33E4).

1021 – Rénovation énergétique - salle du peuple

Aucune dépense sur l'exercice

1022 – Travaux voirie et espaces aménagés 2021

Dépenses liées aux travaux lot moulin des rives, lot Salabert et route des muriers.

1023 – Vidéoprotection

Aucune dépense sur l'exercice

1024 – Rénovation énergétique - école

Les dépenses concernent l'installation de 16 volets extérieurs électriques BSO. RAR= 30 000 €

OPNI – Opérations Non Individualisées

Participation à la construction du centre de secours de Magalas (3 557 €) et versement de la subvention d'équipement vers le budget annexe aire de lavage (230 511 €).

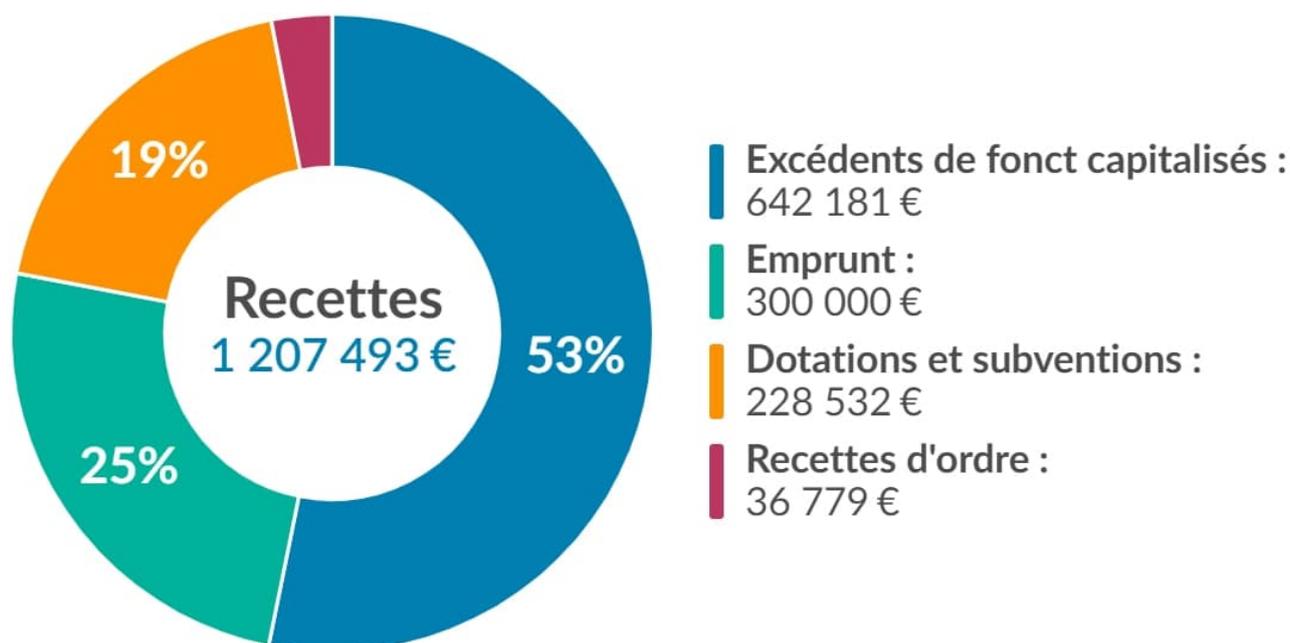
OPFI – Opérations Financières

Les dépenses concernent le remboursement du capital des emprunts (103 847 €), et les opérations d'ordre budgétaires : travaux en régie (35 212 €).

Les dépenses d'investissement 2022 représentent un montant de **696 688,40 €** avec des restes à réaliser (RAR) au 31/12/2022 de **247 500 €**



Commune de Puissalicon
RECETTES d'INVESTISSEMENT



Code Opération	Libellé Opération	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022	RAR au 31.12.2022
990	LOGICIEL MOBILIER MATERIEL DIVERS		490,00 €	320,40 €	
992	TRAVAUX AD'AP - ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX		22 612,06 €		102 423,00 €
999	AMENAGEMENT RD33E4 ROUTE DE LIEURAN		211 354,00 €	300 000,00 €	
1000	CREATION CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE	595 003,66 €	10 495,50 €		283 507,00 €
1010	PROGRAMME HERAULT ENERGIES - TELEGESTION DES BATIMENTS		492,00 €		
1012	SALLE OMNISPORTS		16 176,00 €		
1018	TRAVAUX VOIRIE ET ESPACES AMENAGES 2020		16 000,00 €		
1019	TRAVAUX REPARATIONS VOIRIE - INTEMPERIES OCTOBRE 2019			126 945,00 €	
1022	TRAVAUX VOIRIE ET ESPACES AMENAGES 2021			16 000,00 €	
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	112 959,73 €	225 473,86 €	764 227,85 €	
				1 207 493,25 €	385 930,00 €



990 – Logiciel Mobilier Matériel Divers

Subvention (320€) de l'ETAT pour l'acquisition de 3 capteurs de CO2 pour l'école.

992 – Travaux Ad'AP - Accessibilité bâtiments communaux

RAR : 102 423 € (subventions ETAT et REGION))

999 – Aménagement RD33E4 route de Lieuran

Emprunt (300 000€) LA BANQUE POSTALE

1000 – Création cantine scolaire et garderie

RAR : 283 507 € (subventions ETAT, REGION, DEPARTEMENT))

1019 – Travaux réparations voirie – intempéries octobre 2019

Subvention (126 9450 €) du DEPARTEMENT

1022 – Travaux voirie et espaces aménagés 2021

Subvention (16 000 €) du DEPARTEMENT (FAIC).

OPFI – Opérations Financières

Les recettes concernent l'affectation du résultat de l'année 2021 (642 181 €), le FCTVA (63 231 €), les taxes d'urbanisme (22 000 €) et les opérations d'ordre budgétaires (amortissements 36 700 €).

Les recettes d'investissement 2022 représentent un montant de **1 207 493,25 €** avec des restes à réaliser (RAR) au 31.12.2022 de **385 930 €**



Commune de Puissalicon

ETAT de la DETTE

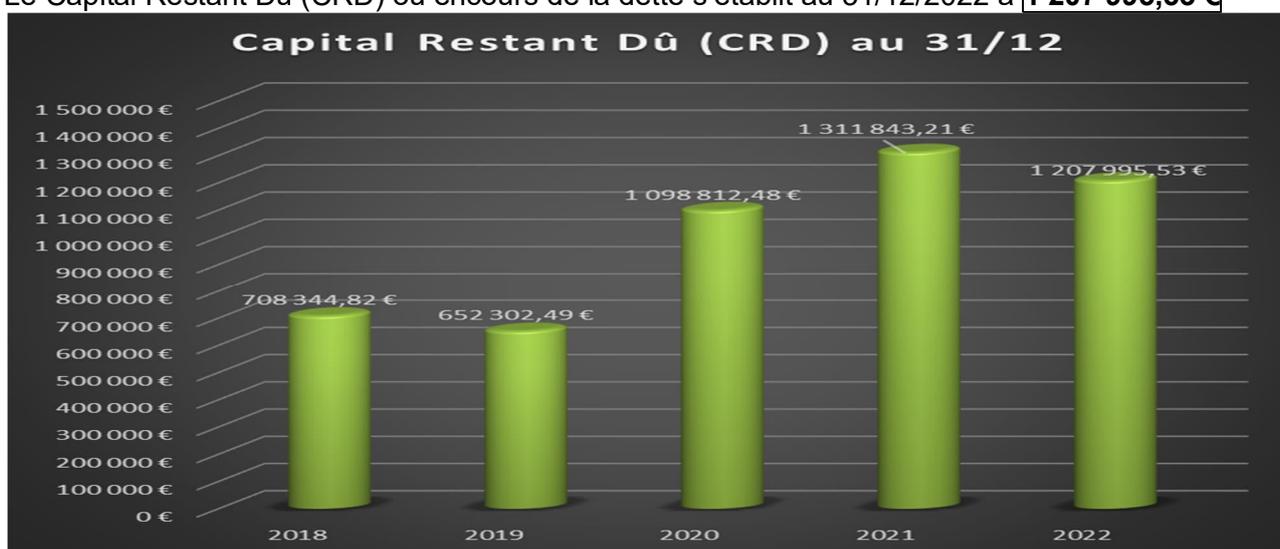
8 emprunts en cours sur l'exercice 2022 dont 1 nouvel emprunt contracté en juin 2022

- Banque : LA BANQUE POSTALE
- Objet : Aménagement RD33E4 route de Lieuran
- Montant : 300 000 €
- Durée : 5 ans
- Taux : 1,71 %
- Le premier remboursement a débuté au dernier trimestre 2022 (1^{ère} échéance trimestrielle)

Capital remboursé sur l'année 2022 : **103 847,68 €** - dépenses d'Investissement (chap 16)
 Intérêts remboursés sur l'année 2022 : **20 367,01 €** - dépenses de Fonctionnement (chap 66)

Annuité de la dette 2022 : **124 214,69 €**

Le Capital Restant Dû (CRD) ou encours de la dette s'établit au 31/12/2022 à **1 207 995,53 €**

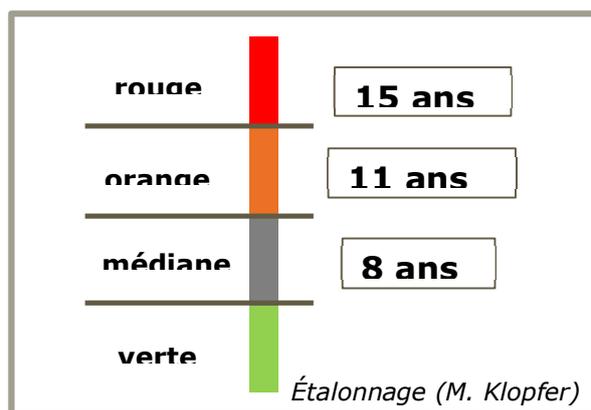


Calcul du Ratio « Klopfer »

Ce ratio encore appelé « **capacité de désendettement** » exprime le nombre d'années d'épargne brute qu'il faudrait à la collectivité pour éteindre la dette en supposant qu'elle y consacre la totalité de son autofinancement disponible (= CAF brute).

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de **10 à 12 ans** est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.



	2018	2019	2020	2021	2022
CRD (31/12/n)	708 344,82 €	652 302,49 €	1 098 812,48 €	1 311 843,21 €	1 207 995,53 €
CAF (brute)	113 275,72 €	301 445,31 €	353 900,92 €	348 337,62 €	423 613,20 €
Ratio "Klopfer" = (CRD 31/12/n) / CAF (brute)	6,25	2,16	3,10	3,77	2,85

Le ratio « **Klopfer** » à la clôture de l'exercice 2022 s'établit à **2,85**

Ce ratio exprime une **excellente capacité de désendettement** de la Commune.



Commune de Puissalicon**COMPTE de GESTION
et COMPTE ADMINISTRATIF**

Approbation du **compte de gestion 2022** – [Délibération n°2023-2]
et Adoption du **compte administratif 2022** – [Délibération n°2023-3]

lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2022	1 342 943,20 €
Dépenses de fonctionnement 2022	920 896,92 €
Résultat de l'exercice	422 046,28 €
Résultat antérieur reporté (002)	591 182,90 €
Résultat cumulé au 31/12/2022	1 013 229,18 €

Section d'Investissement	
Recettes d'investissement 2022	1 207 493,25 €
Dépenses d'investissement 2022	696 688,40 €
Résultat de l'exercice	510 804,85 €
Résultat antérieur reporté (001)	-431 681,09 €
Résultat de la section d'Investissement (RAR non inclus)	79 123,76 €
Restes à réaliser (RAR) en recettes	385 930,00 €
Restes à réaliser (RAR) en dépenses	247 500,00 €
Résultat global de la section d'Investissement (RAR inclus)	217 553,76 €

Résultat de clôture de l'exercice (RAR inclus)	1 230 782,94 €
Résultat de clôture de l'exercice (RAR non inclus)	1 092 352,94 €

Le résultat global de clôture (RAR non inclus) des deux sections s'élève à la fin de l'exercice 2022 à la somme de **+ 1 092 352,94 € : montant identique à celui du compte de gestion.**



Commune de Puissalicon
AFFECTATION du RESULTAT

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 – [\[Délibération n°2023-4\]](#)

Le compte administratif 2022, en concordance avec le compte de gestion, fait ressortir :

- un excédent de fonctionnement de : **+ 1 013 229,18 €**
- un excédent d'investissement de : **+ 79 123,76 €**

Les restes à réaliser (RAR) représentent un excédent de : **+ 138 430 €**

- RAR recettes : + 385 930 €
- RAR dépenses : - 247 500 €

Le résultat global d'investissement est donc de : **+ 217 553,76€**

Par conséquent, il n'y a pas lieu d'affecter des fonds au (1068) au vu du résultat excédentaire d'investissement global qui s'élève à + 217 553,76 € avec les RAR.

Le résultat de fonctionnement est affecté comme suit :

Résultat de Fonctionnement 2022	1 013 229,18 €	Disponible à affecter
↓		
Affectation du résultat	0 €	Ligne (1068) en Recette d'investissement au BP 2023
Excédent de fonctionnement reporté	1 013 229,18 €	Ligne (002) en Recette (R002) de fonctionnement au BP 2023



Aire de Lavage (budget annexe)**DEPENSES de FONCTIONNEMENT**

CHAPITRES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
011 - Charges à caractère général	894,50 €	4 026,24 €	4 181,69 €	5 387,80 €
012 - Charges de personnel	0,00 €	0,00 €	500,00 €	2 000,00 €
042 - Amortissements (op d'ordre)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 814,00 €
TOTAL Dépenses (F)	894,50 €	4 026,24 €	4 681,69 €	11 201,80 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement de l'aire de lavage (eau, électricité, télécommunications et entretiens divers). Augmentation du chapitre due à des réparations consécutives à des dommages matériel par les utilisateurs.

Chapitre 012 - Charges de personnel

Il s'agit d'un forfait annuel lié aux dépenses de personnel, on retrouve ce montant en recette sur le budget principal. Augmentation du chapitre car important temps de travail passé par les agents du ST.

Chapitre 042 – Amortissements (opérations d'ordre)**Aire de Lavage (budget annexe)****RECETTES de FONCTIONNEMENT**

CHAPITRES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
042 - Amortissements (op d'ordre)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 814,00 €
70 - Ventes produits, prestations services	5 465,00 €	846,25 €	6 741,25 €	7 393,38 €
74 - Dotations et participations	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	17 750,00 €	0,00 €
TOTAL Recettes (F)	15 465,00 €	846,25 €	24 491,25 €	11 207,38 €

Chapitre 042 – Amortissements (opérations d'ordre)**Chapitre 70 – Ventes produits, prestations services**

Les recettes de ce chapitre sont constituées par la vente d'eau et les abonnements.

- Abonnement annuel pulvérisateur : 50 € - Abonnement annuel machine à vendanger : 150 €
- Prix de l'eau au m3 : 2,50€ - Remplacement badge (perte, vol, casse) 20 €

Chapitre 74 – Dotations et participations

Sur l'exercice 2019, une subvention de 10 000 € a été versée du budget principal vers le budget annexe de l'aire de lavage (subvention exceptionnelle et unique à la création du budget annexe).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Sur l'exercice 2021, versement d'une dotation exceptionnelle de l'Etat par rapport à la crise sanitaire.

Aire de Lavage (budget annexe)**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Le résultat de Fonctionnement de l'exercice s'établit à **+ 5,58 €**, la section de Fonctionnement est juste à l'équilibre pour l'exercice 2022.

Aire de Lavage (budget annexe)**INVESTISSEMENT**

La commune ayant donné mandat à la CC les Avant-Monts pour la construction, les écritures comptables d'intégration de l'aire de lavage ont été réalisées sur l'exercice 2022.

Les dépenses d'investissement représentent **622 524,72 €** (= coût global de la construction) et les recettes d'investissement **622 524,72 €** (= Subventions + Subv° Commune 230 510,75 €).



Aire de Lavage (budget annexe)**COMPTE de GESTION
et COMPTE ADMINISTRATIF**

Approbation du **compte de gestion 2022** – [Délibération n°2023-5]
et Adoption du **compte administratif 2022** – [Délibération n°2023-6]

lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2022	11 207,38 €
Dépenses de fonctionnement 2022	11 201,80 €
Résultat de l'exercice	5,58 €
Résultat antérieur reporté (R002)	31 200,07 €
Résultat cumulé au 31/12/2022	31 205,65 €

Section d'Investissement	
Recettes d'investissement 2022	622 524,72 €
Dépenses d'investissement 2022	622 524,72 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieur reporté (R001)	0,00 €
Résultat de la section d'Investissement (RAR non inclus)	0,00 €
Restes à réaliser (RAR) en recettes	0,00 €
Restes à réaliser (RAR) en dépenses	0,00 €
Résultat global de la section d'Investissement (RAR inclus)	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice (RAR inclus)	31 205,65 €
Résultat de clôture de l'exercice (RAR non inclus)	31 205,65 €

Le résultat de clôture s'élève à la fin de l'exercice 2022 à la somme de **+ 31 205,65 €** : **montant identique à celui du compte de gestion.**

Pas d'affectation de résultat

